Image not found or type unknown

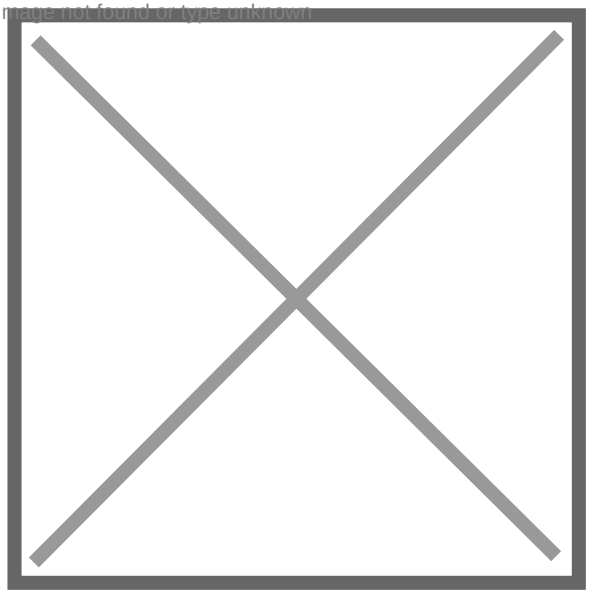

Recu lettre d un huissier a regler sous huit jours

Par **milton**, le **24/03/2008** à **17:54**

bonjour

mes parents ont recu une lettre venant d'un huissier precisant que ma soeur devait une somme a payer sous huitaine.
le probleme est que ma soeur n'habite plus chez eux , est ce que l'huissier peut rentrer et venir saisir les biens sans la presence de mes parents ?
et est ce que mes parents peuvent lui donner la nouvelle adresse de ma soeur?
si oui, quelles sont les consequences pour ma soeur?

Par **Erwan**, le **24/03/2008** à **18:24**

Bjr,

La mauvaise solution : ne rien faire.

La meilleure solution, faire toute la lumière sur cette affaire et payer la dette si c'est dû.

Il est possible en effet de donner l'adresse de votre soeur pour éviter de laisser dégénérer l'affaire.

Si une décision de Justice doit être rendue, il vaut mieux qu'elle en soit informée et mise en mesure de solder sa dette. Dans le cas contraire, une décision peut être rendue hors sa

présence, elle sera valable 30 ans.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés